

Nomination Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Pôle Guadeloupe

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021, notamment son article 11 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 14 février 2022 portant élection du Professeur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la candidature de Madame Guylène AURORE à la Vice-Présidence de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du pôle Guadeloupe, en date du 09 mars 2022 ;
- Vu** la désignation de Madame Guylène AURORE aux fonctions de vice-présidente lors de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du pôle Guadeloupe en date du 31 mars 2022 ;
- Vu** l'élection de l'intéressée lors de la séance du 25 avril 2022 du Conseil académique plénier.

ARRETE

Article 1

Madame Guylène AURORE, Professeur des Universités, est élue vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du pôle Guadeloupe.

Article 2

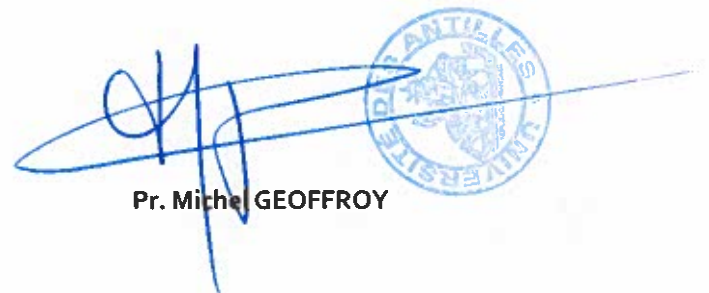
Le mandat de **Madame Guylène AURORE** prend effet à compter du 25 avril 2022 et prend fin avec celui des représentants élus des personnels au Conseil Académique.

Article 3

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY